

Arts Lettres Langues Mention Information et Communication Spécialité Communication Sociale et Management de l'Information dans les Organisations

Finalité professionnelle

RNCP18294 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	321, 320
Code(s) ROME	E1103, M1502
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Lumière - Lyon 2

<http://www.univ-lyon2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le Master 2 « Communication Sociale et Management de l'Information dans les Organisations » forme des spécialistes de la communication sociale et du management de l'information, intervenant dans le cadre d'entreprises privées et publiques (communication d'entreprises) et dans l'espace public local (collectivités territoriales et associations subventionnées par les pouvoirs publics).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités évaluées

- Concevoir le plan de communication global et élaborer la politique de communication d'une organisation
- Concevoir tous types de supports de communication écrits et audiovisuels (charte graphique, messages et style de communication...)
- Maîtriser les pratiques logicielles et infographiques
- Réaliser des audits de communication interne (techniques d'enquête et réalisation d'études)
- Communiquer sur le management des emplois et mettre en œuvre les plans de développement des compétences, la gestion de l'emploi et la mobilité professionnelle.
- Concevoir et mettre en œuvre les méthodes d'accompagnement du changement
- Mettre en œuvre des actions de relation publique, de diffusion et de promotion de l'information
- Développer des réseaux professionnels et contribuer à une veille territoriale
- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale

- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité :

- Fonctions publiques d'Etat
- Collectivités territoriales
- Entreprises privées et/ou publiques
- Agences de communication
- Associations culturelles, humanitaires, ONG ...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles

- Directeur de la communication
- Conseiller en communication
- Chargé de médiation dans les services publics
- Chargé des relations publiques
- Responsable emploi et communication interne

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 206 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 861
Jugés difficiles à recruter	24 %
Emplois saisonniers	13 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

VAPP ou VES

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels.

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18294/>